AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet de modification du zonage d'assainissement de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Du lundi 16 novembre 2026 à 9h00 au jeudi 17 décembre 2026 à 12h00

Objet de l'enquête publique

Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie informe le public que par arrêté n°2026_AR_012 en date du 20/10/2026 a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de modification du zonage d'assainissement.

Durée de l'enquête

Du lundi 16/11/2026 à 9h00 au jeudi 17/12/2026 à 12h00 (32 jours).

Désignation du commissaire enquêteur

Par ordonnance n° E26000083 /38 du 02/07/2026, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné

Monsieur Alain **RAGOT,** commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Christian **ROPHILLE,** commissaire enquêteur suppléant

Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier mis à l'enquête publique se compose notamment :

- Des pièces prévues au titre du Code de l'Environnement, y compris décision de l'Autorité Environnementale (MRAE) et avis des personnes publiques associées ;
- L'étude environnementale ;
- Avis Autorité Environnementale ;
- Mémoire en réponse à l'avis de L'Autorité Environnementale ;
- De la notice et des plans explicatifs du projet ;
- De l'arrêté du Président prescrivant l'enquête publique ;
- Des registres d'enquête.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier au siège de Rumilly Terre de Savoie, et au sein des mairies des communes de Marcellaz-Albanais et Vallières-sur-Fier. La consultation du dossier papier pourra intervenir aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jour(s) férié(s) et jours de fermeture exceptionnelle.
Le dossier à consulter étant identique dans tous les lieux d'enquête ci-avant désignés, chaque personne intéressée pourra le consulter dans le lieu de son choix.

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique depuis le registre dématérialisé à l'adresse suivante https://www.registre-dematerialise.fr/7417.

Un poste informatique sera tenu à disposition en accès libre au siège de Rumilly Terre de Savoie et au sein des mairies des communes de Marcellaz-Albanais et Vallières-sur-Fier aux jours et horaires habituels d'ouverture sur la période considérée, sauf jour férié et jour de fermeture exceptionnelle, afin de permettre la consultation du dossier.

Modalités de dépôt des observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7417
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7417@registre-dematerialise.fr
- Dans les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et au sein des mairies des communes de Marcellaz-Albanais et Vallières-sur-Fier aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jour de fermeture exceptionnelle.
- Par voie postale, par courrier adressé au siège de l'enquête publique, à : Monsieur le commissaire enquêteur, Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, 3 Place de la Manufacture – BP69, 74152 Rumilly Cedex.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête publique ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans les lieux, jours et heures suivants :

Sites et adresses des lieux d'enquête publique	Dates et horaires des permanences
Siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie 3 place de la Manufacture BP 69, 74152 Rumilly Cedex	Lundi 16 novembre 2026 : **de 9h à 12h** Jeudi 17 décembre 2026 : **de 9h à 12h**
Mairie de Marcellaz-Albanais 33 place de l'Albanais, 74150	Samedi 21 novembre 2026 : **de 8h30 à 11h30**
Mairie de Vallières-sur-Fier 101 route d'Annecy, 74150	Lundi 30 novembre 2026 : **de 14h à 19h**

Mesures de publicité

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et dans les communes membres de Rumilly Terre de Savoie (Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Rumilly, Saint-Eusèbe, Sales, Thusy, Vallières-sur-Fier, Vaulx, Versonnex).
Il sera publié dans 2 journaux diffusés dans le département de la Haute-Savoie, à savoir « le Dauphiné Libéré » et « l'Hebdo des Pays de Savoie » au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Président de Rumilly Terre de Savoie et à la Présidente du Tribunal Administratif de Grenoble son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et sur le site internet de Rumilly Terre de Savoie à cette adresse : https://www.rumilly-terredesavoie.fr

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.